



ADRI pour fiabiliser vos FSE

Avec ADRI intégré à votre logiciel de facturation, réalisez vos feuilles de soins électroniques au plus près de la situation de votre patient connue des bases de l'Assurance Maladie.

Les informations retournées par ADRI :

- les droits de votre patient, notamment : CMU-C, ALD, maternité, AME, ACS, invalidité;
- l'information médecin traitant;
- l'adresse de l'assuré;
- l'information sur la validité de la carte Vitale® lorsqu'elle a servi à appeler ADRI : si la carte est détectée en opposition (perdue, volée) ADRI ne fournira pas les droits du patient.

Son fonctionnement

ADRI, simple d'utilisation est toujours à votre main.

Au choix, 2 modes d'utilisation automatiques sont paramétrables :

- le mode d'appel systématique : déclenchement automatique à chaque feuille de soins;
- le mode d'appel ciblé : déclenchement automatique en cas de carte Vitale non mise à jour depuis plus d'un an ou en son absence.

Un appel manuel est possible à tout moment : déclenchement au cas par cas.

Avantages d'ADRI

- En l'absence de carte Vitale, ADRI vous permet de facturer avec les données de droits à jour de votre patient, en accédant aux bases de données de l'Assurance Maladie.
- Continuité de la garantie de paiement pour une FSE en tiers payant réalisée avec les données de la carte Vitale du patient complétées des informations d'ADRI.
- Les informations retournées par ADRI sont exploitées automatiquement par votre logiciel pour constituer la FSE.



ADRI comment l'obtenir ?

Votre logiciel SESAM-Vitale nécessite une mise à jour pour bénéficier du service ADRI. Veuillez contacter votre éditeur de logiciel pour connaître son calendrier de mise à disposition.

Plus d'infos

Retrouvez la liste des logiciels autorisés ADRI :

- Sur le site du CNDA : <https://cnda.ameli.fr/> rubrique « Consulter les logiciels ».
- Sur le site du GIE SESAM-Vitale :
www.sesam-vitale.fr
en sélectionnant le service « ADRI » dans le « Catalogue de produits »



Retrouvez la vidéo explicative « Le service ADRI : un outil pour fiabiliser votre facturation sur www.ameli.fr »



Contactez votre Conseiller Informatique Service

- > **Secteur nord Manche :**
Alain ROSSI - 02 33 08 82 05 - alain.rossi@cpam-st-lo.cnamts.fr
- > **Secteur centre Manche :**
Arnaud DEROMBISE - 02 33 06 59 29 - arnaud.derombise@cpam-st-lo.cnamts.fr
- > **Secteur sud Manche :**
William MEAD - 02 33 06 59 83 - william.mead@cpam-st-lo.cnamts.fr



twitter.com/CISManche